



EN DIRECT DE LA MSA

page 20

Des parcours pleins d'attentions.

Au Gaec Buntz, la traite a gagné en confort.

page 21

Cellule pluridisciplinaire opérationnelle : une vision globale sur le problème de santé et son impact social.

La MSA accompagne les employeurs occasionnels pendant la haute saison avec le Titre emploi simplifié agricole (Tesa).

page 22

Vos salariés sont victimes d'un accident causé par un tiers, signalez-le à votre MSA !

Le cumul emploi-retraite des salariés agricoles.

LA VIE DE L'INSTITUTION

// MSA 2030

# Les ambitions du régime agricole pour la période 2026-2030

Les élus de la MSA, réunis en assemblée générale à Lille le 25 juin dernier, ont approuvé, à une large majorité (85 %), le plan stratégique MSA 2030, aboutissement d'un travail de réflexion mené par l'ensemble du réseau MSA depuis le 1<sup>er</sup> février 2023. Cette feuille de route définit les ambitions et orientations du régime agricole pour la période 2026-2030.

Voici quelques détails.



Dans un contexte de profondes transformations économiques, démographiques, technologiques ou encore sociales, la MSA a un rôle important à jouer, étant à la fois un organisme professionnel agricole et un organisme de protection sociale. Elle est ainsi actrice de la solidarité et de l'attractivité des territoires ruraux, et se doit de participer activement au projet agricole français, à la souveraineté alimentaire et à la cohésion des territoires.

Pour ce faire, la MSA se dote d'un plan stratégique appelé **MSA 2030**.

Celui-ci porte **trois ambitions** visant à marquer le rôle et la place que la MSA entend prendre dans son environnement :

- accompagner les transformations de l'agriculture et les effets des transitions agricoles ;
- développer un accompagnement essentiel au service des populations agricoles et rurales ;
- faire entendre la voix des territoires ruraux et/ou fragiles et apporter des réponses à leurs besoins.

Comment ? En donnant des orientations qui représentent la vision partagée par toutes les parties prenantes –délégues, administrateurs et salariés de l'institution–, à court, moyen et long termes. Ces grandes orientations au nombre de cinq serviront de socle commun aux actions définies et mises en place pour la période 2026-2030 :

- Orientation 1 : soutenir et défendre les transformations des agricultures dans une approche de bien-être au travail.
- Orientation 2 : proposer une offre de protection sociale simplifiée, globale et adaptée aux besoins des adhérents, de leurs familles et des entreprises.
- Orientation 3 : accompagner les territoires ruraux et fragiles et contribuer à leur attractivité.
- Orientation 4 : développer des innovations sociales et préparer la protection sociale agricole de demain.
- Orientation 5 : dans le cadre mutualiste, mobiliser nos savoir-faire humains (délégues, administrateurs, salariés...) dans une logique d'engagement social durable sur les territoires.

Nos ambitions contenues dans le plan stratégique MSA 2030 seront partagées avec les pouvoirs publics et les partenaires.

Des groupes de travail se réuniront pour approfondir les projets, définir des expérimentations et concrétiser les actions à mettre en place. Dans un second temps, ce plan servira à négocier la prochaine Convention d'objectifs et de gestion (COG).

Ils témoignent

« Le plan stratégique MSA 2030 qui vient d'être adopté servira de jalon et sera le socle sur lequel nous nous appuyerons pour porter les actions de la MSA. J'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré à ce plan. Je suis convaincu de la pertinence de notre modèle, convaincu de la réelle valeur ajoutée de son guichet unique "augmenté" pour une relation personnalisée à nos adhérents, convaincu de la volonté de chacun d'être au service de la protection sociale du monde agricole. Chacun dans ses missions, chacun à sa mesure, chacun sur son territoire, contribue à construire la preuve du rôle crucial de la MSA dans le déploiement des politiques publiques auprès de nos adhérents et sur les territoires ruraux ; une reconnaissance et une confiance qui sont clés pour que nous puissions obtenir les ressources indispensables à la réalisation de nos missions ».

Jean-François Fruttero, président de la CCMSA

« Cette feuille de route traduit la volonté de la MSA d'assurer ses ambitions dans le champ de la protection sociale, mais aussi dans le monde agricole et rural. Elle s'est construite avec la ferme intention d'adapter notre institution au contexte dans lequel nous évoluons et ainsi d'être en phase avec les besoins de nos adhérents et plus généralement des territoires ruraux et fragiles. C'est un très large travail de co-construction qui a été mis en place dès le début d'année 2023, associant l'ensemble des forces vives du réseau MSA (élus, équipes de direction, managers et collaborateurs des caisses) et des partenaires extérieurs qui nous permettent de répondre aux besoins des territoires ».

Thierry Manten, premier vice-président de la CCMSA

« L'année 2023 a été marquée par la co-construction du projet MSA 2030, une feuille de route ambitieuse visant à placer la MSA au cœur des territoires. Ce projet collaboratif, impliquant les élus et les équipes de la caisse centrale et du réseau, a pour objectif de réaffirmer le rôle clé de la MSA en capitalisant sur sa légitimité et son expertise. La force de notre régime réside dans la complémentarité et l'implication exemplaires de nos élus et salariés. Ce niveau d'engagement, aussi rare que précieux, nous permet de former un collectif solide et fiable. Nous partageons tous le même objectif : offrir le meilleur service à l'ensemble de nos adhérents et dans les territoires ruraux ».

Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la CCMSA

(Source : CCMSA)

ÉDITO



La rentrée fait, une fois encore, le constat amer d'une année compliquée. Alors que les productions végétales souffrent (moitié de récolte, qualité dégradée, mildiou), tributaires des affres climatiques, c'est au tour des productions ovines et bovines de connaître des problèmes sanitaires avec l'apparition de la fièvre catarrhale (FCO) et de la maladie hémorragique épizootique (MHE) et la Bourgogne n'est pas épargnée.

La profession est épuisée et les mesures d'urgence attendues suite aux mani-

festations de ce début d'année, peinent à se concrétiser, "oubliées" après les élections européennes. Au lendemain d'un contexte politique trouble pour notre pays, nul doute que la nouvelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, aura du pain sur la planche !

N'oubliez pas, qu'en cas de difficultés économiques, il est toujours possible d'obtenir une prise en charge partielle des cotisations sociales auprès de la MSA. Pour cela, il faut en faire la demande à l'aide de l'imprimé disponible sur [bourgogne.msa.fr/exploitant/soutien-aux-agriculteurs](http://bourgogne.msa.fr/exploitant/soutien-aux-agriculteurs). Au-delà de l'aspect financier, la MSA propose également divers dispositifs d'accompagnement. Il ne faut pas hésiter à contacter les services de la MSA ou passer par l' élu de votre canton, qui fera le relais.

Le service Vie institutionnelle travaille actuellement à la préparation des élections MSA 2025, un enjeu important pour la pérennisation de notre régime. Ces élections donnent toute légitimité aux délégués, élus de la MSA, pour représenter les adhérents, porter leurs besoins et faire évoluer la protection sociale agricole. Bientôt, nos élus batront la campagne à la recherche de nouveaux candidats. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour devenir le relais entre la MSA et les territoires et leurs populations. De plus, il est important que l'ensemble des cantons bourguignons soit représenté, afin que la voix de tous puisse être entendue.

Cette année, le Congrès national des maires ruraux de France aura lieu en Bourgogne et plus précisément à Saint-Julien en Côte-d'Or, du 27 au 29 septembre. Au cœur du "village partenaires" créé pour l'évènement, la MSA Bourgogne tiendra un stand sur la thématique de l'offre de services, l'occasion de présenter MSA Services qui apporte son expertise dans le montage de projets (maisons de santé, habitat seniors...), Présence Verte Confluence, spécialiste de la téléassistance auprès des personnes âgées ou isolées et l'Association santé, éducation et prévention sur les territoires (Asept) Bourgogne-Franche-Comté qui agit dans les domaines de la santé, du bien vieillir, de la recherche et de l'innovation.

Samedi 28 septembre, Rodolphe Dumoulin, directeur du Développement sanitaire et social de la CCMSA participera à l'atelier consacré à la petite enfance. Une présence qui témoigne de l'attachement de la MSA aux territoires, à leurs populations et à ceux qui les font vivre, ces maires qui, chaque jour, par leurs actions, relèvent le défi de la ruralité !

■ Dominique Bossong



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne



## POUR MIEUX COMPRENDRE

# Des parcours pleins d'attentions

**François Vaillant, administrateur et président du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS) de la MSA Bourgogne, et Robert Siraud, attaché de direction Solidarité, Proximité, Territoires, détaillent les parcours mis en place pour accompagner les travailleurs relevant du régime agricole. La volonté est de mieux structurer une offre qui, parfois, existe depuis quelques temps, mais n'est pas toujours bien connue des salariés. En 2023, ces derniers ont été 2.000 à rejoindre le régime agricole, dans le cadre de CDI, sur le territoire de la MSA Bourgogne.**

**Que se passe-t-il pour un salarié qui arrive au régime agricole ?**

**Robert Siraud :** nous lui envoyons le document "Je suis nouveau salarié du régime agricole". Toutes les démarches à faire y sont inscrites. C'est un premier mode de contact, sans que le salarié n'ait à nous solliciter. Ensuite, en fonction des événements qui jalonnent sa vie et qui entraînent une information auprès de la MSA, nous proposons un certain nombre de parcours. Nous essayons d'être de plus en plus proactifs dans ce domaine : sur la base de requêtes informatiques, nous allons détecter des adhérents salariés qui répondent à un certain nombre de critères. Nous prenons ensuite contact avec ces salariés afin de leur faire connaître l'ensemble de leurs droits. C'est ce que nous retrouvons, par exemple, avec le Parcours "J'attends et j'élève un enfant". À travers ce dispositif, nous allons passer en revue l'ensemble des droits disponibles en termes de prestations familiales ou autres, auxquels une salariée peut prétendre.

**François Vaillant :** le salarié conserve son numéro de sécurité sociale. Il a la même carte Vitale. Mais il doit penser à envoyer un relevé d'identité bancaire à la MSA afin que la MSA puisse lui faire les virements nécessaires. Il doit aussi ouvrir son compte sur notre site internet, ce qui lui permet de gérer sa relation avec nous. Parfois, des questions extrêmement importantes doivent être traitées : si le salarié a des enfants, où doit-il les inscrire ? Son conjoint ne travaille pas forcément au régime agricole : là aussi des choix sont à faire.

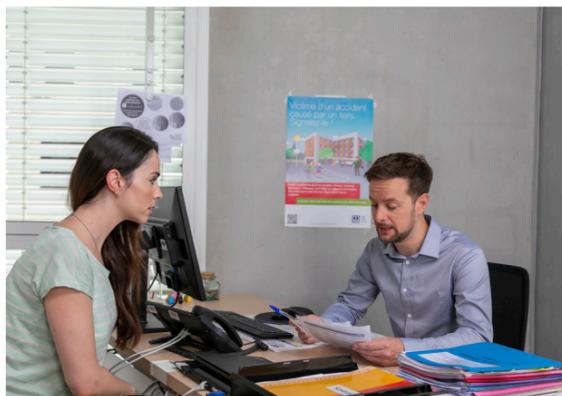
**Cherchez-vous à faire évoluer l'accueil de ces nouveaux ressortissants du régime agricole ?**

**F. V. :** nous travaillons, au sein de la MSA, sur des accueils plus complets, par les élus et par les services. Le but est de permettre aux ressortissants salariés agricoles de mieux comprendre ce qu'est le régime agricole, d'améliorer la prise en compte de leur situation et de mieux appréhender les intérêts qu'ils peuvent avoir à effectuer certaines actions dans le cadre de ce régime.

**R. S. :** il y a aujourd'hui, au niveau de la MSA, partout en France, un certain nombre de parcours déjà institutionnalisés. Mais certaines caisses de MSA sont plus en avance que d'autres. Par exemple : le parcours attentionné "Nouvel installé" pour un nouvel agriculteur n'a été mis en place qu'en Bourgogne. Dans le domaine du salariat, pour le parcours "Je rejoins le régime agricole", nous avons envie de faire quelque chose qui soit "made in Bourgogne".

**Quand le parcours attentionné devrait-il se concrétiser ?**

**F. V. :** des groupes de travail se réunissent depuis la rentrée. C'est complexe, il faut également réaliser des groupes tests, aussi bien du côté des nouveaux salariés dans le régime agricole, que du côté des élus MSA ou du



travail à mener dans les différents services. Nous espérons que tout cela va se concrétiser dans le courant de l'année 2025.

**R. S. :** nous sommes dans une phase de ciblage de nouveaux salariés en CDI qui sont entrés dans le régime agricole depuis moins d'un an. Nous tentons de les identifier par canton afin de déterminer une ou plusieurs zones tests. L'idée est de faire jouer aux élus un rôle de relais auprès de ces salariés et de prendre contact avec eux. Nous voulons mettre à disposition des élus une sorte de "kit" d'échanges normalisés, leur permettant de balayer l'ensemble de l'offre de services de la MSA auprès de ces nouveaux salariés. Comme nous l'avons fait sur le parcours "Exploitants agricoles", nous devons aussi imaginer un séquençage avec des prises de contact dans le temps. Cela reste encore à construire.

**Comment se structurent ces parcours attentionnés ?**

**F. V. :** dans ces parcours attentionnés, nous disposons déjà d'un certain nombre d'éléments qui fonctionnent et d'autres qui sont en cours de construction, tels que "Santé et maintien dans l'emploi". En 2023, nous avons mis en place une aide aux jeunes actifs agricoles qui ont moins de 26 ans. Nous avons créé une prestation extralégale qui prend en compte le logement, la mobilité, l'achat de vêtements professionnels... Ce type d'action nous sert de modèle pour ce que nous faisons actuellement et permet de sensibiliser de nouveaux affiliés au fait que notre régime propose des prestations extralégales parfois bien plus favorables et plus adaptées à leurs besoins que ce qui existe dans le régime général. Il faut aussi prendre en compte la dimension démocratique propre à notre régime : un salarié peut parfaitement être élu délégué au niveau cantonal et, pourquoi pas, en tant qu'administrateur, et prendre ainsi des responsabilités.

## SUR LE VIF

## Au Gaec Buntz, la traite a gagné en confort

**À Tarsul, en Côte-d'Or, au nord de Dijon, le Gaec des frères Aurélien et Fabien Buntz a eu recours à des aides financières de la MSA Bourgogne dans le but d'améliorer les conditions de travail.**



Ce Gaec laitier emploie un salarié. Il compte 140 vaches à la traite et 200 ha de surface. Aurélien et Fabien Buntz ont décidé de faire appel à la MSA pour accompagner leurs investissements destinés à améliorer certains postes de travail, notamment en prévention d'éventuels troubles musculo-squelettiques (TMS) qui ne manquent pas d'apparaître dans les actions corporelles répétitives dont la traite est un bon exemple. « Nous avons demandé des aides pour soulager la personne en charge de la traite et pour aménager ce poste de travail, explique Aurélien Buntz. Nous avons installé des griffes ADF Milking. Elles sont équipées d'injecteurs qui envoient directement le produit de traitement du trayon en fin de traite, ce qui signifie que nous n'avons pas besoin de passer avec un gobelet trempé pour les trayons, surtout que ces gobelets, il faut les presser en permanence ce qui, à la longue, peut entraîner des TMS ou des soucis au niveau du canal carpien, dans le poignet. Il n'y a également plus de contact entre nos mains et le produit ».

Le Gaec a aussi investi dans une brosse pour nettoyer les trayons, ce qui permet d'éviter de consacrer trop de temps avec des lavettes sous les vaches et donc de limiter le risque de coup de pied. « Cela nous évite aussi de multiplier les allers-retours dans la salle de traite pour aller chercher des lavettes », souligne Fabien Buntz.

Le dernier investissement soutenu par la MSA dans le Gaec et réalisé il y a un an, est un équipement de balayage des logettes et de distribution automatique de farine de paille d'un coût de 22.000 euros dont 3.000 pris en charge par la MSA. « C'est un équipement, poursuit Fabien Buntz, qui nous a permis de gagner du temps et d'économiser de la manutention. Avant, nous devions nettoyer les logettes à la raclette et transporter une quinzaine de seaux de farine, ce qui était très contraignant ».

Pour obtenir ces soutiens à l'investissement de la MSA, la démarche suivie par le Gaec Buntz a été relativement simple : « nous les avons appelés pour leur présenter notre projet. Une conseillère s'est déplacée sur l'exploitation afin de visualiser la situation et évaluer la pertinence de l'investissement. Il y a ensuite un cahier des charges à remplir. Nous devons avoir un Document unique d'évaluation des risques (DUR) à jour, et bien évidemment, il faut être à jour de ses cotisations MSA. Il n'y a rien de très compliqué ». Dès que l'investissement est réalisé, la conseillère revient sur l'exploitation pour vérifier la mise en œuvre du projet et les bénéfices obtenus. « On transmet ensuite les factures acquittées à la MSA. On peut faire appel à ce soutien tous les cinq ans », conclut Fabien Buntz.

Il y a quelques années, le Gaec avait déjà bénéficié d'une aide du même type pour s'équiper d'une cage de contention et de parage.



## ZOOM

### // CELLULE PLURIDISCIPLINAIRE OPÉRATIONNELLE

## Une vision globale sur le problème de santé et son impact social



Les cellules pluridisciplinaires opérationnelles ont été mises en place il y a une dizaine d'années et généralisées dans le cadre de la loi "Santé au travail" de 2021. Julie Blond, infirmière de santé au travail et Anne-Sophie Roddier, assistante sociale à la MSA Bourgogne, toutes deux sur le département de la Nièvre, expliquent leur fonctionnement et décrivent l'importance, pour le maintien dans l'emploi, d'une vision la plus large possible, englobant la problématique de santé et ses éventuelles conséquences sociales.

#### Comment est constituée une cellule pluridisciplinaire opérationnelle ?

**Anne-Sophie Roddier** : on y trouve une infirmière de santé au travail, le médecin du travail, un médecin conseil, les préventeurs des risques professionnels du service Santé, sécurité au travail (SST) de la MSA, les travailleurs sociaux, ainsi qu'un conseiller "Maintien en emploi" de Cap Emploi, (l'équivalent de France Travail pour les personnes en situation de handicap). L'objectif premier de la cellule est d'être réactifs et opérationnels, et faire remonter les chiffres liés à nos accompagnements, afin de rendre visible et lisible ce que l'on fait.

#### Qu'est-ce qui fait qu'une situation peut être traitée au sein de la cellule pluridisciplinaire opérationnelle ?

**A.-S. R.** : au sein de la cellule, nous abordons des situations de salariés ou de non-salariés agricoles confrontés à un problème de santé susceptible de mettre en péril leur maintien dans l'emploi. Ces situations sont détectées par des travailleurs sociaux, par l'infirmière santé au travail, par le médecin du travail, ou par des agents de la Prévention des risques professionnels (PRP). Nous avons un logiciel qui nous permet de signaler la situation de la personne. Nous indiquons à quel niveau de risque de désinsertion professionnelle il ou elle se trouve, sur une échelle qui va de 0 à 4. La plupart du temps, les gens sont en risque de niveau 2. Nous entrons des données administratives mais aussi des données personnelles de ces personnes, pour bien appréhender dans quel environnement social elles évoluent. Nous abordons leurs problèmes de santé et nous échangeons, au sein de la cellule, sur ce que nous pouvons faire pour accompagner la personne, avec son accord, bien évidemment.

**Julie Blond** : les visites et les entretiens infirmiers nous permettent de détecter certaines situations que nous pouvons ensuite amener au sein de la cellule pluridisciplinaire opérationnelle. C'est la même chose pour le médecin. Nous intervenons aussi parfois à la demande du médecin conseil. Tout cela peut déboucher sur des décisions d'aménagement de postes de travail. Nos conseillers en prévention ont aussi un rôle très important dans la détection : ils se rendent dans les entreprises pour du conseil ou de la prévention et ils constatent parfois des difficultés ou la nécessité d'aménagements pour l'amélioration des conditions de travail des salariés.

#### Quels sont les critères pris en compte pour que la cellule se charge d'une situation plutôt qu'une autre ?

**J. B.** : aujourd'hui, les infirmières sont de plus en plus intégrées au fonctionnement de ces cellules et associées aux

décisions qui y sont prises. Toutefois, l'essentiel des situations problématiques sont amenées en cellule par les médecins. En tant qu'infirmière, si j'ai un doute sur la capacité d'une personne à tenir un poste de travail, je l'oriente d'abord vers le médecin qui a le droit de faire certaines préconisations, ce qui n'est pas mon cas.

**A.-S. R.** : en tant que travailleurs sociaux, nous apportons souvent des situations en lien avec des maladies chroniques, parce que nous savons que ces maladies peuvent devenir invalidantes. Cela peut aussi toucher à des maladies en lien avec des activités agricoles dans lesquelles certaines parties du corps sont beaucoup sollicitées... Sans être médecin, on a une certaine habitude de ces situations et nous savons quelles sont les aides ou les dispositifs à mobiliser face à ce type de difficultés de santé.

#### Au sein de la cellule, votre travail consiste-t-il à prendre en compte successivement les aspects médicaux et sociaux ? Comment cela s'organise-t-il ?

**A.-S. R.** : nous savons que les conséquences sociales d'une pathologie sont fréquentes. Nous avons une approche globale de la personne : nous ne dissocions pas l'approche santé de l'approche sociale, mais nous partageons notre regard avec nos collègues compétents en matière de santé. La cellule permet de détecter le plus tôt possible les situations à risque pour avoir le meilleur accompagnement possible. Nous procédons à un suivi de la situation, à six mois et à 24 mois, afin de nous assurer que tout ce qui était nécessaire a bien été mis en place, s'il y a besoin de réajuster les choses, ou encore si la situation sociale ou de santé a évolué.

**J. B.** : la cellule permet d'échanger sur des situations qui sont parfois complexes, mais même hors cellule, les médecins du travail font déjà du maintien dans l'emploi simple, que nous pouvons faire au quotidien et qui ne nécessite pas forcément un passage en cellule.

#### Quelles formes les accompagnements dans l'emploi peuvent-ils prendre ?

**A.-S. R.** : par exemple, nous pouvons participer à l'équipement de bûcherons avec des outils plus légers, plus adaptés à un travail qui reste très dur. Nous pouvons solliciter des aides de l'Association d'aide à l'emploi des personnes handicapées (Agefiph). Dans ce cas, c'est notre collègue de Cap Emploi qui instruit le dossier. Il évalue les besoins de la personne, en lien, souvent, avec nos collègues préventeurs de la PRP. Nous pouvons aussi citer l'exemple d'agriculteurs qui travaillent sur des parcelles éloignées les unes des autres. En ayant des problématiques de santé, cela peut faire repenser l'organisation du travail, nous pouvons alors proposer un meilleur équipement, plus adapté, afin de pallier au maximum cette difficulté.

**J. B.** : cela peut prendre la forme de financements pour les employeurs. Ils peuvent bénéficier d'une aide liée à la Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) qui leur permet de compenser la diminution de la capacité de travail du salarié affecté par un handicap.

#### Au-delà du fonctionnement normal de la cellule, proposez-vous d'autres modes d'information ?

**A.-S. R.** : nous mettons en place une demi-journée d'information intitulée "En arrêt, je prépare ma reprise" à destination des personnes qui sont en arrêt maladie depuis plus de trois mois. Nous présentons à cette occasion les différents dispositifs de maintien dans l'emploi, le fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), les dispositifs spécifiques à l'Action sanitaire et sociale et le service Santé, sécurité au travail de la MSA Bourgogne. La prochaine devrait intervenir fin 2024-début 2025. ■

## L'ACTUALITÉ MSA

## La MSA accompagne les employeurs occasionnels pendant la haute saison avec le Tesa



En ce démarrage de la haute saison, les employeurs agricoles peuvent compter sur la nouvelle version du service en ligne Tesa simplifié pour effectuer leurs démarches administratives vis-à-vis de leurs salariés. Adapté à la déclaration des travailleurs en contrat court, le Tesa simplifié permet aux employeurs de réaliser toutes leurs démarches en quelques minutes via une interface unique.

#### Un service qui simplifie toutes les formalités liées à l'embauche

Au moment de l'embauche d'un salarié, le Tesa simplifié permet aux employeurs d'accomplir 11 démarches en une, par le biais d'une déclaration unique, telles que :

- la déclaration préalable à l'embauche ;
- l'édition du contrat de travail, des bulletins de salaire et des documents de fin de contrat (dont l'attestation France Travail) ;
- l'immatriculation du salarié ;
- le signalement au service de santé au travail ;
- la demande d'exonération de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel (TO-DE) ;
- la gestion déléguée à la MSA de la couverture santé et prévoyance obligatoire de vos travailleurs occasionnels ;
- l'inscription sur le registre unique du personnel (RUP).

#### Un service qui permet l'édition d'un bulletin de salaire en deux minutes

Via son aide à la saisie renforcée, l'interface du Tesa simplifié propose à ses utilisateurs le pré-remplissage des données déjà connues pour chaque nouvelle saisie. Une simplification des saisies qui entraîne un gain de temps considérable pour les employeurs sur la réalisation de leurs démarches, avec l'édition d'un bulletin de salaire en deux minutes et d'une déclaration préalable à l'embauche en trois minutes en moyenne.

#### Un service sécurisé et facile à utiliser

Le Tesa simplifié permet à la MSA de générer pour le compte des entreprises la déclaration sociale nominative (DSN). L'alimentation mensuelle du flux DSN par la MSA assure le prélèvement mensuel à la source de l'impôt des salariés et accélère la gestion de leurs droits sociaux. Retrouvez toutes les informations concernant le Tesa simplifié sur [tesa.msa.fr](https://tesa.msa.fr)

Depuis son lancement, la nouvelle version du Tesa simplifié a enregistré plus de 490.000 contrats, saisis par près de 51.000 établissements. Près de 596.000 bulletins de paie ont été établis et plus de 168.000 déclarations sociales nominatives ont été envoyées directement depuis le nouveau service.



# Vos salariés sont victimes d'un accident causé par un tiers, signalez-le à votre MSA !

**Vos salariés peuvent être victimes d'un accident de travail ou de trajet causé par une tierce personne. En tant qu'employeur, vous devez signaler l'existence de ce tiers responsable à la MSA qui pourra exercer le recours contre tiers (RCT), vous permettant de bénéficier d'un nouveau calcul de votre taux de cotisation accident du travail/maladies professionnelles (AT-MP) concerné.**

## Qu'est-ce que le recours contre tiers ?

C'est une démarche qui permet à la MSA de récupérer auprès du tiers responsable ou de son assureur, les dépenses d'assurance maladie (frais de soins, indemnités journalières...) versées au salarié victime de l'accident. Pour ouvrir un dossier RCT, la MSA doit être informée que l'accident est causé par un tiers.

## Quand et comment signaler un accident causé par tiers ?

Au moment de la déclaration d'accident de travail ou de trajet, vous devez compléter le paragraphe prévu à cet effet dans la déclaration d'accident en ligne disponible sur Mon espace privé ou sur la version papier.

Si vous ne connaissez pas l'identité du tiers responsable ou si vous ne disposez pas de toutes les informations (nom, adresse, société d'assurance du tiers), vous devez néanmoins indiquer son existence. Vous pourrez envoyer ultérieurement les informations manquantes à la MSA.

## Pourquoi signaler un tiers responsable à la MSA ?

Grâce au recours contre tiers, les sommes récupérées auprès du tiers ou de son assureur viennent en déduction de vos comptes. Si le recours contre tiers aboutit, vous bénéficiez de la rectification de



vos comptes employeur et d'un nouveau calcul, à la baisse, des taux de cotisation AT-MP.

De plus, en permettant à la MSA d'exercer un recours contre tiers, vous contribuez à la bonne gestion du système de santé et à la solidarité, valeur essentielle de la MSA. Il s'agit d'un geste simple, utile et citoyen qui évite à la MSA de supporter des coûts qui ne lui incombent pas, la prise en charge des soins étant alors assurée par l'assurance du tiers responsable.

**En savoir + :** [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) rubrique Employeur > Embauche et déclarations > Déclaration d'embauche et contrats. ■

# Le cumul emploi-retraite des salariés agricoles

Vous êtes retraité et vous souhaitez cumuler votre retraite avec des revenus provenant d'une activité professionnelle ? Le cumul emploi-retraite vous permet, quel que soit le point de départ de votre retraite, de cumuler votre retraite de salarié avec des revenus professionnels et de vous constituer, sous conditions, une nouvelle retraite issue de ce cumul.

## Les conditions à remplir pour le cumul emploi-retraite intégral

- Avoir liquidé toutes les pensions de retraite (base et complémentaires) auxquelles vous pouvez prétendre (à l'exception de celles en cours de constitution dans le cadre de la reprise ou poursuite d'activité).
- Avoir atteint l'âge du taux plein ou justifier,

à l'âge légal, de la durée d'assurance tous régimes confondus permettant de bénéficier d'une pension à taux plein.

- Avoir cessé toute activité professionnelle dans tous les régimes.

Si les conditions sont remplies, vous pouvez vous ouvrir de nouveaux droits à retraite dans le régime des salariés sous réserve que la reprise d'activité, lorsqu'elle a lieu chez le dernier employeur, intervienne au plus tôt six mois après la date d'entrée en jouissance de la pension. En cas de non respect de ce délai de six mois, vous ne pourrez pas acquérir de nouveaux droits à la retraite.

## Cas de la retraite anticipée pour longue carrière

Si vous avez obtenu une retraite anticipée pour longue carrière, vous pouvez

bénéficier du cumul emploi-retraite :

- entre l'âge de départ à la retraite anticipée pour longue carrière et l'âge légal selon votre génération (ou l'âge auquel vous remplirez les conditions du cumul intégral). Le cumul emploi-retraite s'applique selon les règles antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : en fonction d'un plafond de revenus et d'un délai de six mois pour reprendre une activité chez le même employeur ;
- à compter de l'âge légal fixé pour votre génération et selon les règles en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (renseignez-vous auprès de votre MSA).

**En savoir + :** [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) rubrique Particulier > Retraite > Bien vivre sa retraite. ■

## // EN BREF

### Nouvelle mesure de sécurité pour votre espace privé

Pour mieux protéger votre espace privé, la MSA a mis en place la double authentification. Lorsque vous vous connectez à Mon espace privé, en plus de renseigner votre identifiant (Siret pour les employeurs/entreprises) et votre mot de passe, vous devez désormais entrer un code unique à quatre chiffres envoyé à votre adresse mail connue de la MSA. Si vous cliquez sur "oui" à la question "Appareil de confiance ?", vous n'aurez plus à saisir ce code pendant trois mois sauf si vous vous connectez depuis un nouvel appareil ou un nouveau navigateur.

### Nouvelle version de l'application mobile ma MSA & moi

Pour renforcer la sécurité de vos données personnelles et lutter contre le piratage, les modalités de connexion à l'application ma MSA & moi ont évolué. Cette évolution nécessite une mise à jour de l'application. Si elle n'est pas automatique (notamment sur les iPhone), vous devez télécharger la dernière version sur l'App Store (version 5.2.1). Sans cette mise à jour, vous ne pourrez pas vous connecter.

### Découvrez Mon espace santé, un espace numérique personnel et sécurisé

Mon espace santé est un service numérique de confiance, qui vous permet d'avoir, à portée de main, vos documents et informations utiles pour votre santé. C'est un service qui garantit la protection de vos données de santé et la préservation du secret médical. Il met à votre disposition des fonctionnalités offrant de nombreux avantages quels que soient vos utilisations et vos parcours de soin.

### "Mon test prévention cancers" : faites le test maintenant, vous vous remercirez plus tard

Tabac, alcool, alimentation, activité physique, rayons UV... En changeant nos comportements, on pourrait éviter près de la moitié des cancers. Avec [montestprevention.e-cancer.fr](http://montestprevention.e-cancer.fr), répondez à quelques questions et découvrez à la fin du test, vos conseils personnalisés.

### Mon bilan prévention

Mon bilan prévention permet, avec les conseils d'un professionnel de santé, de mettre en place des actions concrètes pour améliorer sa santé et son bien-être. Ce bilan peut être réalisé à quatre périodes de la vie et est pris en charge à 100 % par la MSA. Plus d'infos sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) > Particulier > Santé > Dépistage, vaccination, examens.

### Mon guide pratique pour ma vie étudiante

Pour inciter les jeunes et les étudiants à recourir à leurs droits, la MSA propose un guide pratique qui présente les aides existantes au travers des grands centres d'intérêts qui sont les leurs : santé, logement, emploi, transports, loisirs, etc... Ce guide est disponible sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) > Particulier > Vous guider dans vos démarches.

Plus d'infos sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) ou sur [mesdroitsociaux.gouv.fr](http://mesdroitsociaux.gouv.fr)